



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538

Fax: (450) 827-2640

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné, à l'effet que le certificat de conformité requis de la MRC pour la conformité du Règlement, adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2018, a été émis et reçu confirmant ainsi l'entrée en vigueur dudit Règlement suivant :

- Règlement # 375 modifiant le Règlement de zonage # 272 afin d'autoriser les services personnels et professionnels et les projets intégrés commerciaux dans la zone H-24.

Ce Règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce lundi 26 mars 2018.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de même que sur le site internet de la municipalité, ce lundi 26 mars 2018 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 26 mars 2018.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier
